

M A I R I E
de
B E L L E R O C H E
42670

Tél : 04 74 03 63 41

Mail : mairic@belleroche42.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE
PRESCRIVANT L'ENQUETE PUBLIQUE
SUR LE PROJET DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT
DE LA COMMUNE**

Le Maire de BELLEROCHE,

Vu la loi n°82-213 du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu l'article L 2224-10 du code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L 123-1 et suivants du code de l'environnement,

Vu les articles R 123-1 et suivants du code de l'environnement,

Vu le code de l'urbanisme,

Vu la délibération du 25 Octobre 2022 décidant de modifier le zonage réglementaire d'assainissement de la commune de BELLEROCHE au lieu-dit LE BLANC

Vu les pièces du dossier relatives à la délimitation des zones d'assainissement à soumettre à l'enquête publique,

Vu l'ordonnance de Monsieur le président du tribunal administratif de LYON du 10 mai 2023 désignant le commissaire-enquêteur.

ARRETE

Article 1 - Il sera procédé à une enquête publique sur les dispositions du projet de zonage d'assainissement de la commune de BELLEROCHE

Article 2 – **Monsieur FAVIER Pierre** Géomètre-Expert honoraire, désigné par ordonnance de Monsieur le président du tribunal administratif assumera les fonctions de commissaire enquêteur.

Article 3 - Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés à la mairie de BELLEROCHE **du 16 juin 2023 au 11 juillet 2023 inclus** afin que chacun puisse en prendre connaissance.

Le commissaire enquêteur recevra à la mairie de BELLEROCHE les jours et heures suivants :

- 1^{ère} Permanence le vendredi 16 juin 2023 de 9h00 à 11h30
- 2^{ème} permanence le mardi 11 juillet 2023 de 15h00 à 17h00 afin de répondre aux demandes d'information présentées par le public.

Les observations éventuelles pourront être consignées sur le registre d'enquête ouvert à cet effet ou être adressées par écrit à Monsieur le commissaire enquêteur à la mairie de BELLEROCHE, lequel les annexera au registre d'enquête.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200149-20230523-AR2023-10-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/05/2023

Affichage : 26/05/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

Le dossier d'enquête peut être consulté en mairie, sur le site internet de la commune de BELLEROUCHE : www.bellerouche42.fr et le public peut transmettre ses observations et propositions pendant le délai de l'enquête à l'adresse postale de la mairie : 2 place de la Mairie 42670 BELLEROUCHE ou à l'adresse mail suivante : mairie@bellerouche42.fr en mettant en objet : ASSAINISSEMENT.

Article 4 - A l'expiration du délai d'enquête, le registre sera clos et signé par Monsieur le commissaire enquêteur qui transmettra l'ensemble, accompagné de ses conclusions, à Monsieur le maire de BELLEROUCHE dans les 30 jours à compter de la clôture de l'enquête. Une copie du rapport sera transmise à Monsieur le Président du Tribunal administratif de Lyon.

Le rapport du commissaire enquêteur énonçant ses conclusions motivées sera tenu à la disposition du public en mairie de BELLEROUCHE.

Article 5 - Le présent arrêté sera affiché notamment à la porte de la mairie et publié par tout autre procédé en usage dans la commune de BELLEROUCHE.

Un avis sera en outre inséré, en caractères apparents, dans 2 journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département et habilités à recevoir les annonces légales, quinze jours au moins avant le début de l'enquête.

L'avis sera mis sur le site Internet de la commune : www.bellerouche42.fr pour information.

Ces formalités devront être effectuées et certifiées par le maire, et un exemplaire des journaux sera annexé au dossier avant l'ouverture de l'enquête.

Par ailleurs, l'insertion dans la presse devra être renouvelée dans les conditions ci-dessus avant l'expiration d'un délai de huit jours suivant l'ouverture de l'enquête.

Un exemplaire des deux journaux devra également être joint au dossier dès leur parution.

Article 6 - Des copies du présent arrêté seront adressées à :

Monsieur le préfet,

Monsieur le sous-préfet de ROANNE

Monsieur le commissaire enquêteur

Fait à BELLEROUCHE, Le 23 mai 2023

Le Maire
Bernard CHIGNIER.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200149-20230523-AR2023-10-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/05/2023

Affichage : 26/05/2023

Pour l'autorité compétente par délégation